

L'an deux mille vingt et un, le 22 avril

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 16 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cîme, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, Dominique GOVAERTS, Claude RIOCHE, Anthony MAHÉ, Nadine ROUX, Thomas CHABOUD, Claire COHENNY, Carlos MARTINS, Nadine CHABOUD, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX

POUVOIRS : David BILLON LAROUTE a donné pouvoir à Nadine ROUX

SECRETARE : Véronique MAYEUX

En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté.

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- Le groupe de travail du circuit des 7 châteaux s'est réuni et propose une carte améliorée, étendue du parcours qui fera l'objet d'une réalisation sous forme de cartographie par la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Course d'Orientation. Un test grandeur nature est proposée le 1/05 pour (re)découvrir le circuit.. RDV donné le 1^{er} mai à la Combe pour la découverte du circuit.
- Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, les visites seront proposées. Cette possibilité est offerte après des rencontres avec les propriétaires et les conseillers du Maire pour un travail sur les aspects historiques. Deux circuits seront proposés, un de 6km et un de 12km.
- Le marché estival reprendra à compter du jeudi 3/06 sur la place Chaize. Le nombre de participants s'affine sur la trame de celui de l'an dernier et il est toujours possible de candidater.
- La commémoration du 8/05 aura lieu à 16h au monument aux morts avec remise des médailles.
- A la suite du dernier conseil enfance en Valdaine, les maires du bassin de vie se sont retrouvés pour aborder la question d'un lieu d'accueil du jeune enfant. Ils sont tous favorables à ce projet. Les discussions portent sur le portage financier car Chirens se retire du financement de la halte-garderie pour participer à la création d'une antenne du centre de loisirs de la Valdaine sur son territoire et accueillir une structure privée en charge de la petite enfance. Une nouvelle répartition des coûts du service s'impose donc aux communes restantes. Au-delà de l'accord politique, l'engagement financier reste primordial.
- Une présentation de la valorisation des données comptables 2020 a été présentée à l'assemblée qui fait apparaître un déficit des produits de fonctionnement dû à la part des impôts locaux inférieurs de 25 % aux communes de la même strate démographique. De même, les charges de fonctionnement sont supérieures du fait des charges financières liées à l'emprunt importantes. Les participations obligatoires (contingents) sont également supérieures par rapport à la strate. Néanmoins, la santé financière de la commune est satisfaisante bien que limitée pour les investissements. La comparaison est faite sur 323 communes au niveau du département. Il n'est cependant pas envisagé d'augmenter les impôts pour pallier à la situation comme l'engagement a été pris par l'équipe municipale en s'appuyant notamment sur les 44% de foyers non imposables sur St Geoire en Valdaine pour un revenu annuel moyen de 25 000 €.

Les objectifs sont donc de limiter les dépenses de fonctionnement en couplant la recherche de recettes sans recourir à l'emprunt dans l'immédiat. Il est d'autant plus nécessaire de rechercher des subventions et points de financements pour les projets et travaux envisagés.

- Le travail d'analyse financière se poursuit sur les années 2014-2020. Il est à noter que la qualité comptable de la commune est une des meilleures du pays voironnais.
- Les élections départementales et régionales sont repoussées au 20 et 27 juin 2021. Un appel est lancé pour participer aux opérations de vote vu la tenue de deux scrutins en simultané dans chaque espace. Seule interrogation actuelle, le couvre feu.
- Le nettoyage et la remise en état de l'Auberge sont en cours, en interne, par les services techniques.
- Lors de la campagne de dépistage COVID organisée en fin d'année 2020, des médecins étaient présents pour assurer la tenue des opérations de test. La rémunération perçue par un praticien a été reversée à la commune sous forme de don. Remerciements pour le geste.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Administratif

✓ Tirage au sort des jurés d'assises 2022

La campagne de tirage au sort a débuté pour l'année 2022. Saint Geoire en Valdaine sera centralisateur des candidats pour 7 communes. Pour Saint Geoire en Valdaine, 9 personnes ont été désignées par le tirage sur les listes électorales. Elles seront informées par courrier précisant les démarches à effectuer.

✓ Finances

✓ Règlement de la piscine

La piscine sera ouverte du 26 juin au 29 août 2021.

Les conditions d'utilisation de la piscine municipale ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de l'établissement sont mentionnées dans le règlement à adopter. Le règlement est un copier/coller de l'an dernier modulable selon les préconisations gouvernementales en fonction de la crise sanitaire. Les plages horaires sont de 90 minutes avec 30 minutes d'intervalle pour le nettoyage et la désinfection.

Le règlement a été élaboré dans le cadre de la crise de la COVID-19 et répond aux exigences de sécurité sanitaire si elles doivent être maintenues.

Il est notamment précisé les modalités d'accès sur les trois créneaux quotidiens d'ouverture au public avec une jauge de 60 personnes.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Piscine : Tarifs 2021

La piscine sera ouverte du 26 juin au 29 août 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs pour la saison 2021 comme suit :

TARIF NORMAL (la journée)

- | | |
|----------------------------------------------|--------------|
| - Pour les personnes âgées de 12 ans révolus | 4,50€ |
| - Pour les enfants de 6 ans à 11 ans | 2,50€ |

TARIF NORMAL (la ½ journée)

- | | |
|----------------------------------------------|--------------|
| - Pour les personnes âgées de 12 ans révolus | 2,70€ |
| - Pour les enfants de 6 ans à 11 ans | 1,50€ |

TARIF « COLLECTIVITES » (la tranche horaire du matin uniquement)

- Tarifs en faveur des centres de vacances et groupements à caractère social
 - ✓ Matin **1,00€**
 - ✓ Après-midi **1,50€**

- Centre de loisirs de St Geoire en Valdaine **Gratuit**

TARIF REDUIT (EN APPLICATION DES CONDITIONS SANITAIRES COVID-19)

- Appliqué sur les horaires 11h30 à 13h et 17h30 à 19h. (période normale hors COVID-19)
Appliqué pour les créneaux de 10h à 12h30, de 13h30 à 16h et de 16h30 à 19h00 (COVID-19)
- Adulte **1,50€**
 - Enfant **0,70€**

ABONNEMENT

- Carte d'abonnement « famille », valable pour 20 entrées au cours de la saison non remboursable
- pour les personnes âgées de 12 ans révolus : 1 case sera validée par entrée
 - pour les enfants de 6 ans à 11 ans : 1 case sera validée par entrée

Tarif unique de la carte **21,00€**

CLUB LOCAL DE NATATION

50 entrées gratuites (si fonctionnement normal).

Gratuit

Entrées gratuites réservées aux adhérents du bassin de vie de la Valdaine si la période COVID-19 est maintenue.

Le club devra fournir la liste des adhérents.

ENTREES GRATUITES

Les enfants en dessous de 6 ans peuvent entrer gratuitement à la piscine, mais ils doivent être accompagnés et surveillés par une personne majeure qui elle, s'acquittera normalement de son droit d'entrée.

Décision : adopté à l'unanimité

- ✓ *Ressources Humaines*
 - ✓ *Recrutement saisonniers Piscine*

La piscine municipale ouvrira du 26 juin au 29 août 2021.

Pour cette période, afin d'assurer l'accueil, il y a lieu de recruter, un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. Le suppléant de l'an dernier devient régisseur titulaire cette année (roulement d'une année sur l'autre)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dit que la régie de recettes de la piscine sera assurée du 26 juin au 29 août 2021 par un régisseur titulaire, rémunéré selon l'indice de base brut 354, majoré des heures complémentaires, au tarif fixé par le journal officiel de traitement des fonctionnaires,

Du 26 juin au 29 août 2021, la suppléance sera assurée par un deuxième régisseur dans les mêmes conditions.

Décision : adopté à l'unanimité

- ✓ *Mouvements de personnels*

2 agents ont quitté la collectivité pour d'autres opportunités. Des précisions seront apportées lorsque les postes seront stabilisés.

Une possibilité d'emploi aidé est étudiée pour les services techniques afin d'accompagner un jeune.

Les remplacements de deux agents pour départ en retraite sont également en préparation : un pour cet été et l'autre début d'année prochaine.

POLE ENVIRONNEMENT - URBANISME

✓ *Dématérialisation des autorisations des droits des sols*

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la *dématérialisation de l'application du droit des sols* (Démat ADS).

LES OBJECTIFS DE LA DEMATERIALISATION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, dit programme Démat.ADS, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Deux fondements juridiques encadrent le projet de dématérialisation, autour d'une même échéance, le 1^{er} janvier 2022 :

- L'article L. 423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62, qui prévoit que « les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme »,

- L'article L. 112-8 du code des relations entre le public et l'administration, qui dispose que **toutes les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE)**, selon les modalités mises en œuvre par ces dernières (e-mail, formulaire de contact, télé services etc.).

Les bénéfices de la dématérialisation :

Pour les usagers (ou les pétitionnaires) :

- un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
- plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Pour les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs, services consultables) :

- une amélioration de la qualité de dossiers transmis aux services instructeurs, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur ;
- une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés) ;

Même si notre commune compte moins de 3500 habitants, le service de dématérialisation est accessible via le Guichet Unique depuis le 1^{er} avril 2021 pour réceptionner et instruire les demandes de Certificats d'Urbanisme dans un premier temps. D'ici cet été, ce sont les Déclarations Préalables qui le seront et enfin les Permis de Construire à l'automne.

Cette initiative de démarrer avant l'heure émane du Service ADS du Pays Voironnais et St Geoire en Valdaine était volontaire pour adhérer au groupe de travail en place.

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ *Aménagement des Rieux*

Le dossier est complet après actualisation avec la maîtrise d'œuvre. Le cheminement part du lotissement « Les Amaryllis », coté opposé à la départementale pour des raisons techniques puis création de passages piétons un passage piéton devant l'ancienne station service CREBIER où se trouve un éclairage public et se prolonge jusqu'au lotissement « les jardins de la Valdaine ». Les travaux pourraient démarrer cet été.

✓ *Aménagement de sécurité - Choché*

Deux passages piéton ont été matérialisés ainsi que l'accotement proche de l'arrêt de bus pour sécuriser le cheminement piéton scolaire. Il est envisagé de poser ultérieurement des potelets (3) afin d'identifier l'aménagement.

✓ *Réfection des routes*

Au mois de juin, l'affaissement de la route de Cormérieu sera repris par l'entreprise COLAS. Les emplois et le gravillonnage auront précédés en mai. Le secteur a subi beaucoup de dégâts consécutifs au blocage de la route à Massieu suite à l'incendie.

✓ *Aménagement quais-bus – Place du 19 mars 1962*

Les services du Pays voironnais ont présenté un plan d'aménagement des arrêts de transport de la place du 19/03/1962. Après rencontres sur site et échanges, les travaux vont débiter cet été pour créer deux quais accessibles, 10 places de parking supplémentaires, un sens de circulation avec entrée-sortie unique, végétalisation et négociation d'un plateau ralentisseur pour casser la vitesse et augmenter la visibilité. Création d'abribus.

✓ *Court de tennis*

Un terrain de la Martinette sera nettoyé et remis en service dès ce mois de juin.

✓ *Rénovation énergétique*

Le dossier global de rénovation énergétique qui a déjà été évoqué dans le cadre d'une demande d'aide financière avance et les contacts avec l'AGEDEN et l'ADEME effectués. Des études d'impact et de gain sont menées. La campagne d'isolation des bâtiments démarre et le passage de l'éclairage public en LEDs des équipements également (2 classes de l'école maternelle).

✓ *Terrain de football de la Martinette*

Les travaux engagés en 2020 se concrétisent avec les premières tontes de printemps. L'entreprise COSEEC a donc mis à notre disposition un robot de tonte automatisé. Il s'agit d'un test.

✓ *Projet d'aménagement intergénérationnel*

Dans le cadre des projets d'aménagements transversaux, des subventions régionales sont possibles. Il est ainsi proposé de lier le projet de réhabilitation de la Martinette avec le lieu convivial près de l'église et l'espace multimodal de la Combe du Versoud. Une subvention LEADER a été demandée associée au contrat ambition-région.

✓ *Accessibilité Ecole Val'Joie*

Le maître d'ouvrage qui avait le dossier en mission n'est plus en mesure d'assurer le travail pour des raisons personnelles de santé. La reprise du dossier a été confiée à une nouvelle architecte en urgence pour réaliser les travaux cet été. L'ascenseur a été déjà commandé mais les plans doivent être modifiés pour des raisons techniques.

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ *Organisation du temps scolaire*

Un questionnaire, à l'initiative des parents d'élèves a été distribué en mars au sein des deux écoles pour recueillir l'avis au sujet de l'organisation du temps scolaire.

Le compte-rendu de cette enquête a été synthétisé lors du conseil. Il n'y a pas de tendance probante pour le maintien ou le changement d'organisation.

La réflexion annoncée sur l'année scolaire prochaine avec tous les partenaires permettra d'anticiper la rentrée scolaire 2022.

Dès à présent, les contenus des NAP sont travaillés pour la prochaine rentrée en intégrant de nouvelles activités. Ce travail est mené avec les intervenants et animateurs.

✓ *Animations culturelles*

2 associations locales, « Naùm » et les « ateliers de la rétine » ont fait part de leur projet d'animation intercommunale pour la période estivale. 500 € ont été accordés (voir CM 24/03/2021) à chaque association.

« FETE COMME CHEZ VOUS » pour Naùm en juin et « IMAGES EN BALADES » pour les ateliers de la rétine en juillet (29/07 sur le marché). Ces deux activités ont fait l'objet d'une demande de subvention LEADER.

Ces manifestations sont toujours programmées avec le respect des conditions sanitaires et l'incertitude qui demeure.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ Commission de la transition écologique du 12/04/2021
Rapport de Pierre Eymery et Dominique Govaerts

Projet de ressourcerie dans les locaux de la Dauphine. Récupération de matériaux de construction type charpentes etc. Il se veut également un lieu de rencontre et de partage d'outillage. Le lancement est fixé au 15 mai 2021. (Ouverture 1 jour par semaine au départ)

- ✓ Commission économique du 6/04/2021
Rapport de Dominique Govaerts et Carlos Martins
Une commission économique, tous les sujets avaient été validés. Zone Centralp à Moirans avec aménagements Alp2 pour préserver l'environnement.
- ✓ Commission des solidarités du 07/04/2021
Rapport de Claude RIOCHE
CAPV 23 000 euros distribués sur les 30 000 alloués pour les subventions. 7000 euros sont préservés.